

# Conseil local du développement durable

Mercredi 16 novembre 2022

Salle du Conseil – 19h/21h



# Ordre du jour

---

- **Mot de bienvenue**
- **Présentation du plan d'actions  
renaturation du centre commercial  
Westfield Rosny 2**
- **Présentation du bilan à date du plan  
vélo 1 de la Ville de Rosny-sous-Bois**
- **Echanges et questions diverses**

---

# **Présentation du plan d'actions renaturation du centre commercial Westfield Rosny 2**

---

# Présentation du bilan à date du plan vélo 1 de la Ville de Rosny-sous-Bois

# Bilan à date du plan vélo 1 de la Ville de Rosny-sous-Bois

## Les différents échelons de la politique vélo

### Niveau national , métropolitain MGP , régional, départemental, territorial

**Niveau national : 2018 : 1er plan national Vélo et mobilités actives**, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM). **2022 : nouveau plan vélo et mobilités actives 2022-2027** qui poursuit trois objectifs principaux:

- 1. Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture** individuelle pour les déplacements de proximité et combiné aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances.
- 2. Faire du vélo un levier pour notre économie** en accompagnant l'écosystème des acteurs français.
- 3. Rendre le vélo accessible à toutes et tous**, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

**Niveau métropolitain MGP : plan vélo métropolitain + vélopolitain**

**Niveau régional : plan vélo régional depuis 2016 + RER V** → 1200 km de liaisons cyclables

**Niveau départemental : plan vélo départemental.** Objectif : 100% voiries départementales cyclables d'ici 2024

**Niveau territorial :** études (en cours) sur les liaisons cyclables entre les 14 communes du territoire de Grand Paris Grand Est, extension du réseau Vélib'...

# Bilan à date du plan vélo 1 de la Ville de Rosny-sous-Bois

## Les différents échelons de la politiques vélo

### Niveau communal : ville de Rosny Sous Bois

#### Niveau Communal :

- **Plan vélo voté lors du Conseil municipal du 18 avril 2019**

- **5 axes**

Axe 1 : Développer les infrastructures vélo (9 actions)

Axe 2 : Développer une culture vélo (8 actions)

Axe 3 : Créer des services vélo (3 actions)

Axe 4 : Evaluer la politique vélo mise en place (2 actions)

Axe 5 : Mettre en place des partenariats (2 actions)

→ soit 24 actions

# Axe 1 : Développer les infrastructures vélo

## Objectif 1.1 : Développer des aménagements cyclables

**Action 1 :** Mettre en place le DSC (double-sens cyclable) dans les rues limitées à 30 km/h à sens unique  
**Action n°2 :** Etendre les voies limitées à 30 km/h et créer les DSC associés dans les voies à sens unique



### Obligation réglementaire :

35 rues, à 30 km/h en sens unique, ont été aménagées en DSC

### Extension des voies limitées à 30 km/h:

45 voies supplémentaires dont :

- 27 voies limitées à 30 km/h en double-sens
- 18 rues supplémentaires en sens unique dont 13 rues ont été aménagées en DSC

Au total, 48 rues ont été mises en double-sens cyclable sur les 315 que compte la Ville de Rosny-sous-Bois, soit 15,2% des voies sur la Ville.

# Axe 1 : Développer les infrastructures vélo

## Objectif 1.1 : Développer des aménagements cyclables

Action 1 : Mettre en place le DSC (double-sens cyclable) dans les rues limitées à 30 km/h à sens unique  
Action n°2 : Etendre les voies limitées à 30 km/h et créer les DSC associés dans les voies à sens unique



# Axe 1 : Développer les infrastructures vélo

## Objectif 1.1 : Développer des aménagements cyclables

### Action n°3 : Créer des pistes ou bandes cyclables complémentaires aux aménagements du département



AMENAGEMENTS CYCLABLES CD93 ET  
VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Emprises chantier projets de transport

**LEGENDE**

**EMPRISE CHANTIER TRANSPORT**

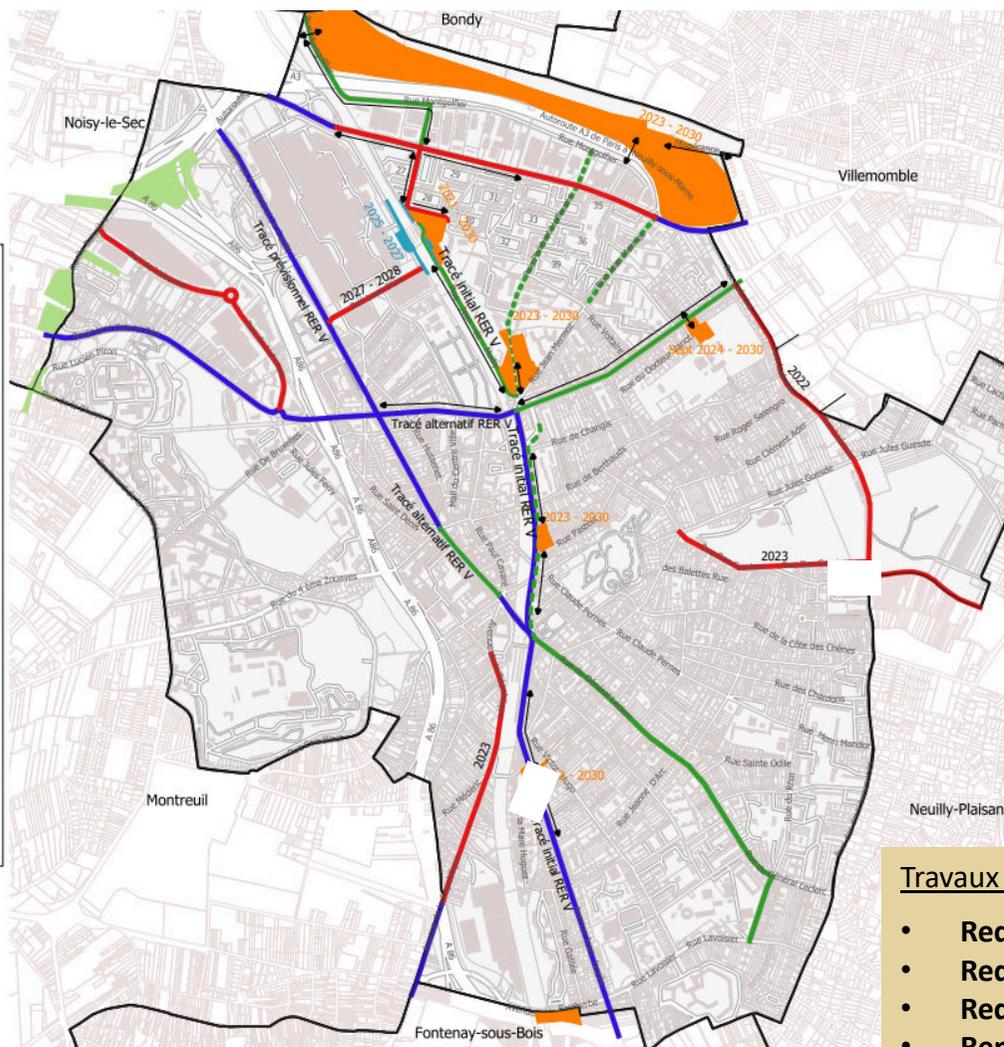
- Ligne 11
- ligne 15
- RER E
- Projet cyclable ville
- Projet cyclable CD93

**AMENAGEMENT CYCLABLE EXISTANT**

- Existant
- Covid
- Voies pressenties camions ligne 15

- Bâti
- Parcelles
- Ilots Rosny
- Limite commune Rosny
- Communes Limitrophes

0 250 500 m



**Fin travaux requalification rue Laennec :**  
février 2023 (piste cyclable sens montant)

**Rue de Lisbonne** (partie entre rond-point Yourte et station M11 Coteaux Beauclair : en cours par SPL PAREDEV) – itinéraire apaisé par rue Samuel Paty pour l'autre partie

**Avenue de la République :** aménagement cyclable à coordonner avec le projet de T1 au sud (projet CD93)

**Rue des Graviers :** projet réalisé – financement à trouver

**Sentier de la mare aux loups :** recherche de propriétaires et expropriations foncières nécessaires + travail conjoint avec Ville de Neuilly-Plaisance

**Bld Alsace Lorraine :** études de trafic à réaliser – cot travaux L15 – coût si déplacement éclairage public par ex

**Travaux de voirie prévus en 2023 :** (Budget )

- **Requalification** Rue Hussenet sud (810 000 €)
- **Requalification** Rue de Verdun (550 000 €)
- **Requalification** Rue V.Hugo tronçon 2 (750 000 €)
- **Remise en état** rue d'Estienne d'Orves (850 000 €)
- **Remise en état** rue de Strasbourg (270 000 €)

# Axe 1 : Développer les infrastructures vélo

## Objectif 1.1 : Développer des aménagements cyclables

Action n°3 : Créer des pistes ou bandes cyclables complémentaires aux aménagements du département



### Les principes fondamentaux du RER-V

Le RER-V est un réseau cyclable à haut niveau de service qui répondra aux besoins des cyclistes du quotidien. Sa valeur ajoutée :



- Pensé par le collectif vélo IDF
- 300 millions d'€ pour phase 1 RER V  
→ à ce jour, 16,5 millions ont été dépensés en études
- Phase 2 : 200 millions d'€
- 170 maîtres d'ouvrage et partenaires

### Phase 1 :

- 80% des itinéraires actés d'ici fin 2022
- 46% en service en 2024
- 53% en service en 2025 (dont la partie Rosny-sous-Bois)

# Axe 1 : Développer les infrastructures vélo

## Objectif 1.1 : Développer des aménagements cyclables

Action n°3 : Créer des pistes ou bandes cyclables complémentaires aux aménagements du département

### Plan Vélopolitain

(Métropole du Grand Paris) complémentaire au RER V :

- Budget annuel de 10M€
- 200 km d'itinéraires répartis en 8 lignes traversant 65 communes

→ Rosny-sous-Bois concernée par la ligne 8 (marron - terminus Paris Gambetta)

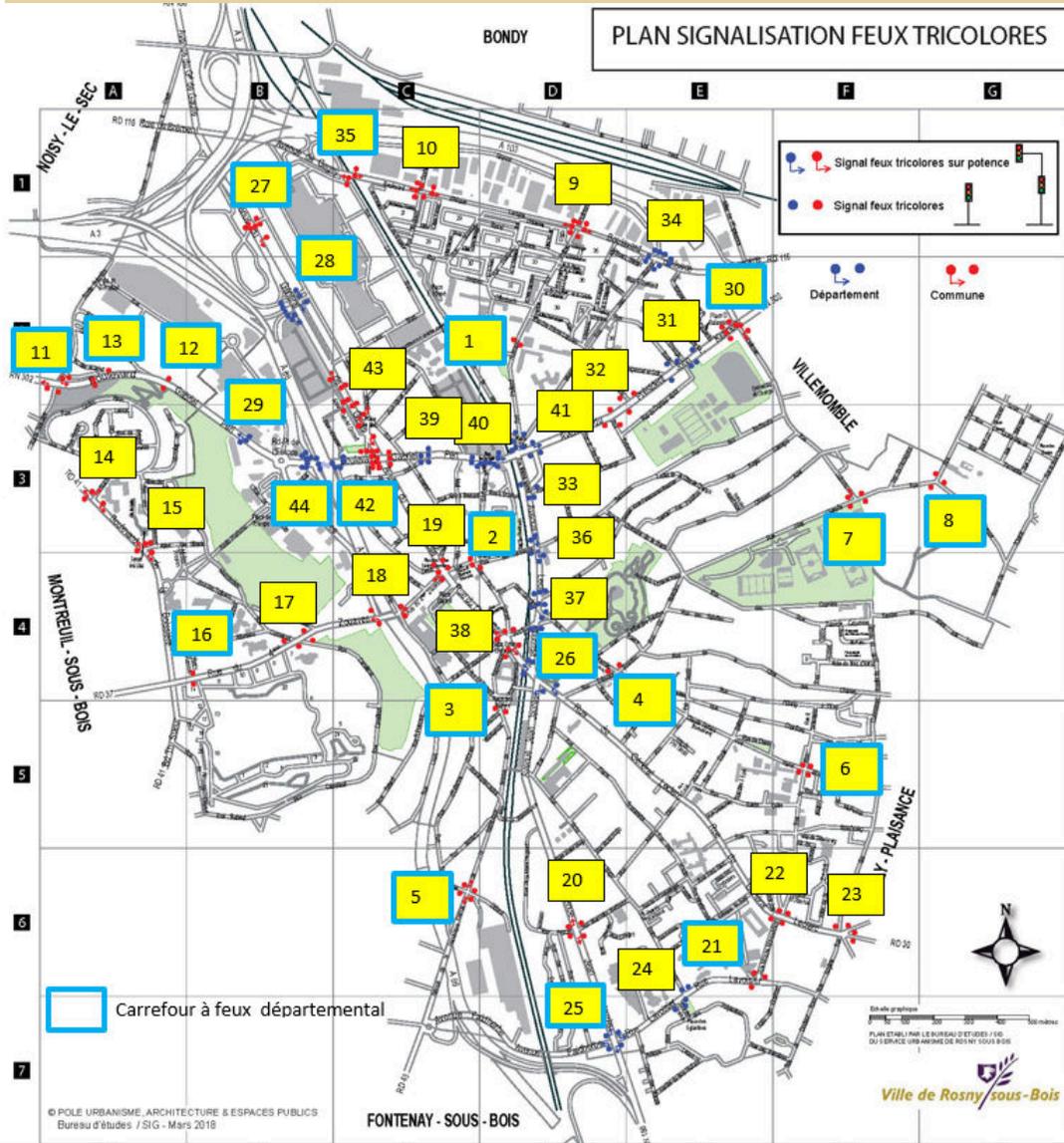


# Axe 1 : Développer les infrastructures vélo

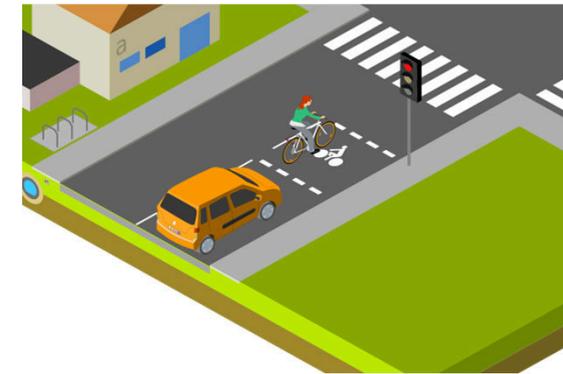
## Objectif 1.1 : Développer des aménagements cyclables

Action n°4 : Mettre en place les SAS vélos sur les feux communaux

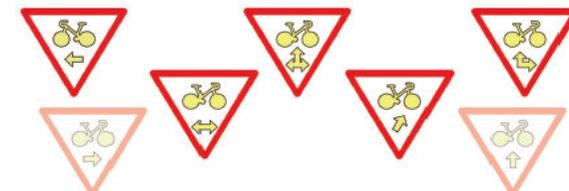
Action n°5 : Mettre en place les cédez-le-passage cyclistes sur les feux communaux



- 44 carrefours à feux sur la Ville
- **82 SAS vélo** ont été mis en place sur les feux communaux et voies communales débouchant sur voirie départementale – partie CD93 en partie restant à mettre en place



- **56 panneaux cédez-le-passage cycliste** au feu posés par la Ville – partie CD93 reste à mettre en place



# Axe 1 : Développer les infrastructures vélo

## Objectif 1.2 : Développer le stationnement vélo

### Action n°6 : Créer des stationnements sécurisés individuels ou collectifs supplémentaires sur la Ville



#### 1 box sécurisé places individuelles :

- Carrousel av Walesa entre la rue Pernès et l'avenue GI Leclerc (10 places)  
→ taux remplissage : 100%



#### 3 box sécurisés places collectives (6 places) :

- Place Carnot → taux remplissage : 0%
- Parking annexe stade Girodit → 0%
- Gare RER Rosny-sous-Bois → 2 places/6



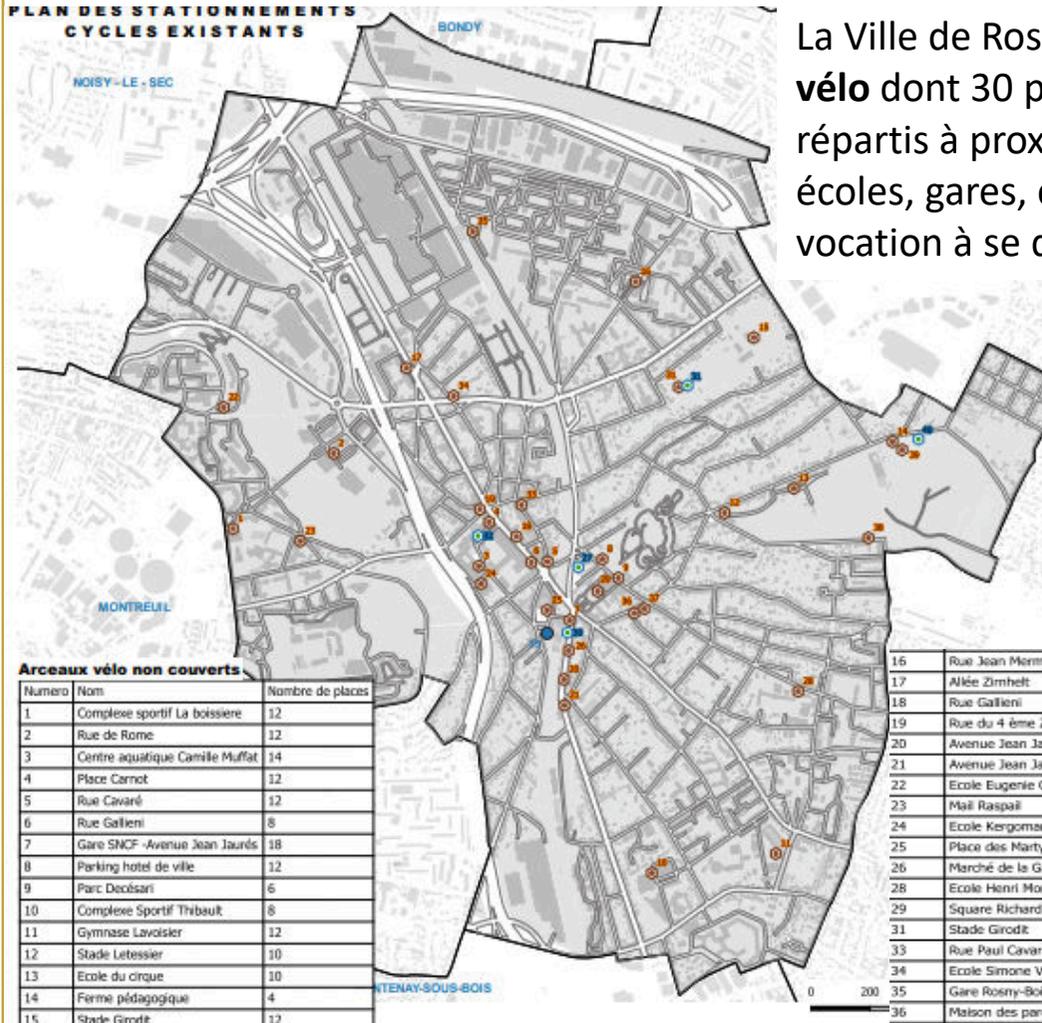
#### 1 box gratuit de 2 places individuelles en fermeture libre par l'utilisateur

- Parking de la ferme pédagogique  
→ max 4 Jours consécutifs)

# Axe 1 : Développer les infrastructures vélo

## Objectif 1.2 : Développer le stationnement vélo

### Action n°7 : Poursuivre le déploiement d'arceaux vélos couverts et non couverts sur la Ville



La Ville de Rosny-Sous-Bois dispose d'environ **400 places de stationnement vélo** dont 30 places en consigne sécurisée. Ces stationnements sont répartis à proximité des lieux générateurs de trafic (équipements publics, écoles, gares, commerces...). → Ce maillage de stationnement vélos a vocation à se développer d'année en année.

Des parkings vélos sécurisés et abris couverts seront mise en place par la RATP à l'ouverture des 3 stations de la ligne de métro 11. Ceux-ci favoriseront l'intermodalité et l'accès aux gares via les modes actifs.

16	Rue Jean Mermoz	12
17	Allée Zimhelt	12
18	Rue Gallieni	6
19	Rue du 4 <sup>ème</sup> Zouaves	8
20	Avenue Jean Jaurès	8
21	Avenue Jean Jaurès	8
22	Ecole Eugénie Cotton	8
23	Mail Raspail	10
24	Ecole Kergomard	8
25	Place des Martyrs	10
26	Marché de la Gare	4
28	Ecole Henri Mondor	10
29	Square Richard Gardelbled	8
31	Stade Girodit	8
33	Rue Paul Cavaré	10
34	Ecole Simone Veil	10
35	Gare Rosny-Bois-Perrier	12
36	Maison des parents	8
37	Université Populaire	6
38	Parc du plateau d'Avron	8
39	Parking ferme pédagogique	12

Total des places vélos : 348

#### Consignes sécurisées vélo

num	Nom	Nombre de places	Catégorie
27	Rue Anatole France	10	Payantes ( places individuelles )
30	Gare SNCF/ Av Jaurès	6	Payantes ( places collectives )
31	Stade Girodit	6	Payantes ( places collectives )
32	Place Carnot	6	Payantes ( places collectives )
40	Parking ferme pédagogique	2	En libre accès

Total des places 30

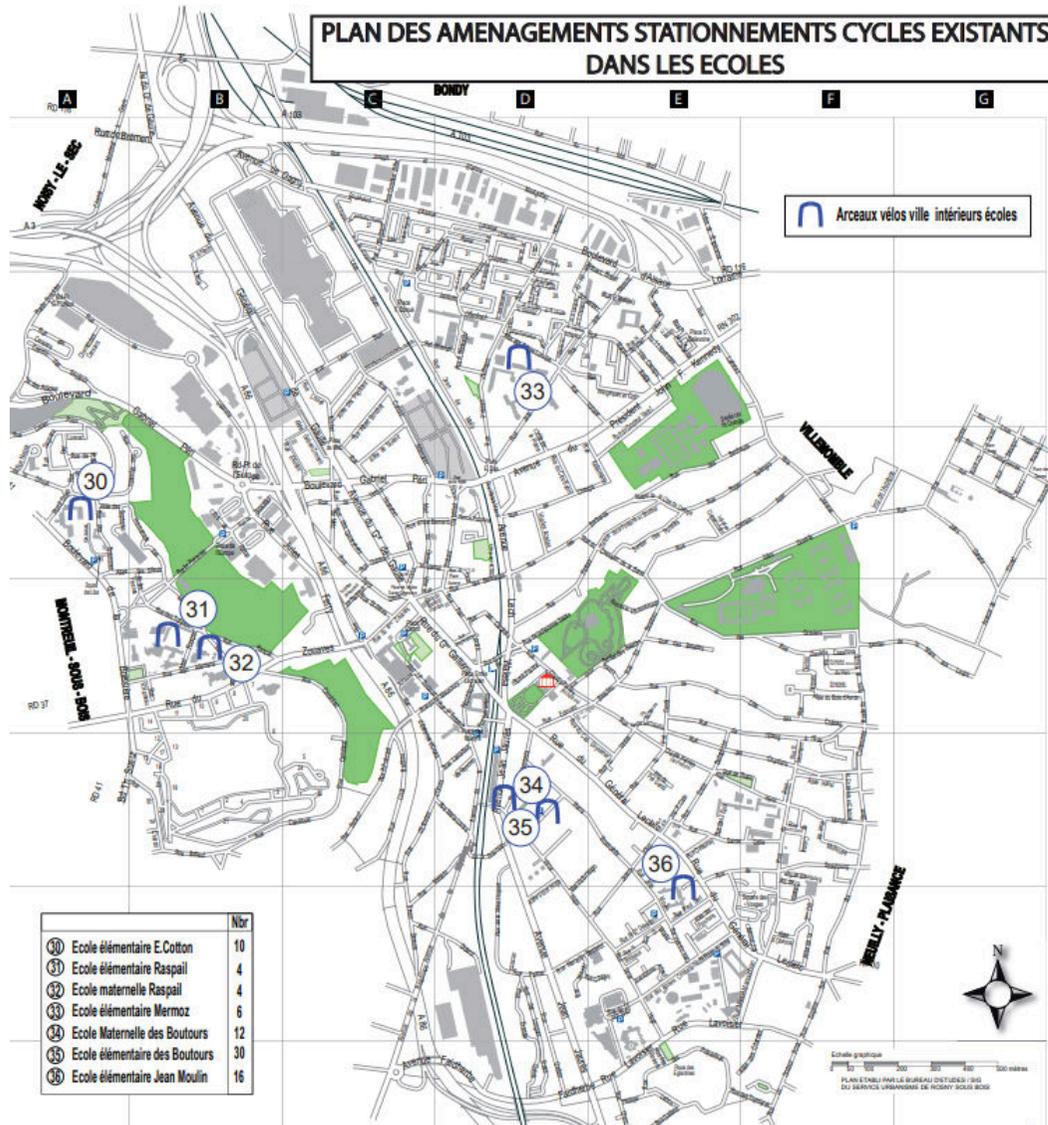
#### Arceaux vélo couvert

Num	nom	Nombre de places
39	Gare de Rosny-Sous-Bois	20

# Axe 1 : Développer les infrastructures vélo

## Objectif 1.2 : Développer le stationnement vélo

### Action n°8 : Etudier la mise en place de stationnements vélos et trottinettes dans les écoles maternelles et élémentaires



Total arceaux vélos simples à l'intérieur des écoles : 82 places



Arceaux trottinettes à l'intérieur des écoles :

- Boutours élémentaire
- Boutours maternelle
- Maternelle du Pré-Gentil



## Axe 1 : Développer les infrastructures vélo

### Objectif 1.2 : Développer le stationnement vélo

#### Action n°9 : Travailler avec IDFM pour évaluer la faisabilité de mise en place d'une station VELIGO sur la gare RER E Rosny-sous-Bois

→ **Des échanges sont en cours avec la SNCF pour mettre en place une nouvelle consigne sécurisée vélo sur la gare RER Rosny-sous-Bois** en complément de l'abri vélo couvert existant SNCF côté place des Martyrs (endommagé et inutilisable actuellement suite aux travaux de rénovation de la gare)

**Décret n° 2021-741 du 8 juin 2021** pris en application de l'article L. 1272-2 du code des transports, relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare

Publics concernés : SNCF Gares & Connexions, RATP, autorités organisatrices de la mobilité, régions, Ile-de-France Mobilités, et autres collectivités territoriales et leurs groupements.

Objet : détermination des gares soumises à l'obligation d'équipement de stationnements sécurisés pour les vélos, ainsi que du nombre et des caractéristiques de ces équipements, en application de l'[article L. 1272-2 du code des transports](#).

Nom de la gare	Nombre minimal de places de stationnement sécurisé pour les vélos
Rosny Bois Perrier	170
Rosny-sous-Bois	160

« La société SNCF Gares & Connexions est soumise à cette obligation **pour les gares dont elle est gestionnaire**, et la Régie autonome des transports parisiens est soumise à cette obligation **pour les gares dont elle est propriétaire**, sans préjudice de l'application de l'article L. 1272-4. Elles mettent en œuvre cette obligation en concertation avec les collectivités territoriales ou leurs groupements territorialement concernés.

## Axe 2 : Développer une culture vélo

### Objectif 2.1 : Promouvoir l'usage du vélo

#### Action n°10 : Organiser une bourse vélos



**BOURSE  
AUX VELOS**  
**SAMEDI 9 OCTOBRE 2021**  
PARKING DU PARC DECESARI - 20 RUE CLAUDE PERNÈS



**9h - 12h** Déposez votre vélo / **14h - 17h** Achetez un vélo

À partir de **14h** : stand de marquage de vélos contre le vol (payant : 10 €)

Vélos en état de marche (max 5/pers)    Pièce d'identité demandée pour déposer un vélo    Règlement en espèces uniquement

Plus d'informations sur [www.rosnysousbois.fr](http://www.rosnysousbois.fr)  
Renseignements : [agenda21@rosnysousbois.fr](mailto:agenda21@rosnysousbois.fr) / 01 49 35 37 92  
[rosnycyclettes@gmail.com](mailto:rosnycyclettes@gmail.com) / 07 82 08 58 03

 Port du masque obligatoire     RosnyCyclettes     Rosny  
SOUS-BOIS

- **64 vélos à vendre** (la moitié (32 vélos) venant de l'association RosnyCyclettes, l'autre moitié de rosnéens qui sont venus en déposer à vendre le matin même)
- **15 vélos restants à vendre au bout d'une heure de vente**

Il y a eu la queue de 14h à 15h15 environ pour acheter les vélos

- Plus d'une dizaine de bénévoles RosnyCyclettes mobilisés pour tenir la manifestation notamment en contexte COVID
- Stand payant de marquage des vélos contre le vol qui a été fort apprécié (prêt du matériel de marquage par une autre association)

## Axe 2 : Développer une culture vélo

### Objectif 2.1 : Promouvoir l'usage du vélo

#### Action n°11 : Organiser une journée annuelle de test de vélos à assistance électrique

- **Lors de différents évènements** de la journée nature et bien-être et portes ouvertes ferme pédagogique
- **Lors de plusieurs journées de découverte du Vélib'** avec possibilités de tester les vélos VAE

#### Action n°12 : Soutenir les ateliers de réparation vélo

- **Soutien pour la mise en place d'ateliers d'auto-réparation** vélo auprès de l'association RosnyCyclettes (depuis plusieurs années subvention annuelle)
- **Attribution d'un local temporaire depuis l'incident de juin 2022** au niveau du local de RosnyCyclettes auparavant situé au Pré-Gentil pour permettre aux ateliers d'auto-réparation de perdurer
- **Divers ateliers d'auto-réparation en pied d'immeuble** réalisés par RosnyCyclettes réalisés depuis plusieurs années par RosnyCyclettes

#### Action n°13 : Proposer des formations à la pratique du vélo en milieu urbain

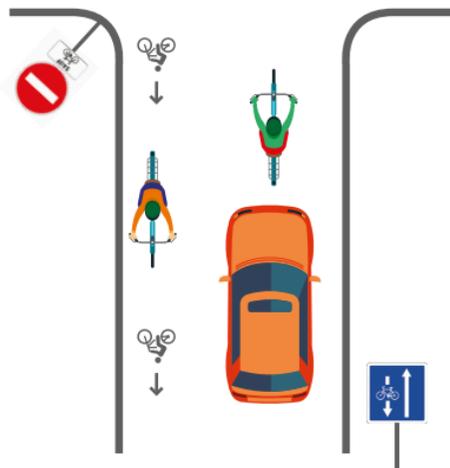
- **1 session de formation adulte au vélo réalisée en partenariat avec l'association Libres et Gonflé(e)s** courant 2021 (après plusieurs reports suite au COVID) : 5 personnes formées
- **Mise en place de nouvelles formations au vélo par RosnyCyclettes à compter du 12 novembre 2022** suite à de nombreuses demandes

### Action n°14 : Créer des panneaux pédagogiques in situ pour les nouveaux aménagements réalisés

## DOUBLE-SENS CYCLABLE

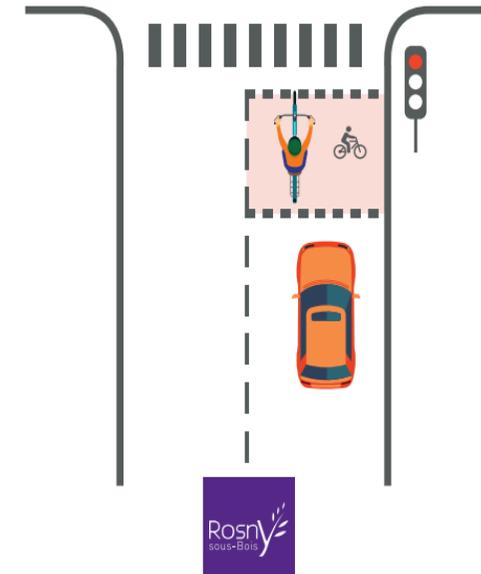
DANS CETTE RUE, LES VÉLOS SONT  
AUTORISÉS À ROULER DANS LES DEUX SENS

ROULONS PRUDEMMENT



## SAS VÉLO

ESPACE RÉSERVÉ AUX VÉLOS  
AU NIVEAU DES FEUX TRICOLORES  
DEVANT LES VOITURES



## Axe 2 : Développer une culture vélo

### Objectif 2.2 : Développer la pédagogie autour du vélo

#### Action n°15 : Mettre en place une formation vélo pour les élèves

##### **SAVOIR ROULER A VELO :**

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR ) a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ».

**L'opération « Savoir Rouler à Vélo »** permet de porter cette mesure qui **vis**e la **généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège d'ici 2024.**



Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo national lancé le vendredi 14 septembre 2018 et est pilotée par le ministère des Sports. Un site présente l'ensemble de la démarche :

<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

→ Soutien technique et financier via le dispositif GENERATION VELO

**En 10 heures, le "Savoir Rouler" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :**

- **Devenir autonome à vélo,**
- **Pratiquer quotidiennement une activité physique,**
- **Se déplacer de manière écologique et économique**

Action n°15 : Mettre en place une formation vélo pour les élèves

**Le "Savoir Rouler à Vélo » : 10 heures de formation**

**1<sup>er</sup> bloc (3 à 4h) : Savoir pédaler, tourner, freiner : maîtriser les fondamentaux du vélo.** Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement :

**2e bloc (3 à 4h) : Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.** Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

**3e bloc (3 à 4h) : Savoir Rouler à Vélo : Circuler en situation réelle .** Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique

→ Le « savoir rouler » sera mis en place à Rosny-sous-bois :

- entre le 10 avril et fin juin 2023
- sur le niveau CE2
- par les éducateurs sportifs de la Ville

**Les écoles retenues pour la phase expérimentale sont les suivantes : Raspail (2 classes), Mondor (3 classes) et Eboué (3 classes de CE2 et une classe double niveau CE2/CM1) → 9 classes**

Choix en raison de la configuration des écoles et notamment de la présence d'une cour assez grande.

# Axe 2 : Développer une culture vélo

## Objectif 2.2 : Développer la pédagogie autour du vélo

### Action n°16 : Développer les outils de communication pour promouvoir le plan vélo<sup>2</sup>

Campagne de communication sur les règles de sécurité à vélo en janvier 2020 (7 affiches différentes)



Exposition sur le plan vélo à la Maison des Projets (5 panneaux)

### Le Plan Vélo : éléments de projet

#### Pourquoi un Plan Vélo ?

- Dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2015, la Ville de Rosny-sous-Bois a fait des mobilités actives un axe fort de son PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).
- La Ville est engagée dans une démarche de développement durable et notamment de promotion du vélo au travers de son Agenda 21 depuis 2010, de sa participation à la COP21 et de son engagement récent au dispositif VAD2. Dans un contexte de changement climatique, des problématiques environnementales liées au transport ainsi que de congestion du trafic et du stationnement routier, la Ville a souhaité se doter d'un Plan Vélo permettant de développer à terme et en lien avec ses partenaires (Département, communes voisines...) un réseau d'aménagements cyclables performant tant pour les déplacements de tous les quotidiens.
- Cette initiative s'est concrétisée par le vote à l'unanimité d'un Plan Vélo pour la période 2019-2021 lors du Conseil Municipal du 18 avril 2019, qui permettra la mise en place d'un véritable système vélo en accompagnement du développement urbain de la Ville (rue 11, éco-quartiers...)

#### Vers un système vélo efficace

Source : IAD (Planification Urbaine et Espace de la Région)

#### Chiffres-clés

- La part globale du vélo dans les déplacements urbains est de l'ordre de 3 % (source : CERF)
- La mortalité routière entre 2010 et 2018 a diminué de 15 % (source : CERF)
- En région parisienne, les accidents de vélo sont en augmentation de 35 % (source : Enquête GEM)
- La pratique régulière de vélo pendant 30 minutes par jour permet de réduire le risque de maladies cardiovasculaires de type 2, 15 % le risque de cancer du côlon (source : RCG)
- Quand j'auze rouler ou l'autre (source : CERF)
- Se déplacer à vélo coûte 4 500 € pour une petite ville (source : www.futcity.org)
- Un cycliste inspire moins de gaz par kilomètre qu'un automobiliste. Malgré la protection apparente de l'habitacle d'une voiture, c'est indubitablement sur la santé d'un vélo que nous nous intoxiquons le moins. (source : www.futcity.org)
- Selon l'observatoire régional de l'air en Midi-Pyrénées (ORAMP) qui a comparé différents modes de transport sur un trajet de vingt minutes, un cycliste respire dix fois moins de monoxyde de carbone qu'un automobiliste, cinq fois moins de dioxyde d'azote et moitié moins de particules fines. A condition toutefois de ne pas s'arrêter derrière des véhicules lorsque leur pot d'échappement est en marche.
- Un automobiliste dépense en moyenne 12 % de moins dans les commerces de proximité qu'un cycliste. (source : ADEME)

#### Les actions pour le vélo à différentes échelles

- Niveau national : Plan Vélo adopté par l'Etat le 9 septembre 2018 - Objectif : Atteindre 9 % de part modale vélo en 2024 contre 3 % aujourd'hui
- Niveau régional : Plan Vélo adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France le 18 mai 2019 - Objectif : Tripler les déplacements à vélo franciliens d'ici à 2021 par rapport à 2010
- Niveau départemental : Plan Mobilités Durables (PMD) adopté par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis en juin 2016 et nouvelle stratégie vélo adoptée le 18 avril 2019 - Objectif : 100 % de routes départementales cyclables en 2024

#### Les avantages du vélo

- Sur le plan individuel :
  - Le vélo contribue à créer en bonne santé (diminution des risques cardio-vasculaires, lutte contre l'obésité ou encore le diabète via la pratique d'une activité physique régulière).
  - Il favorise le bien-être (une concentration nécessaire à la pratique du vélo qui permet de développer les capacités du cerveau).
  - De par son efficacité sur les petits trajets urbains (moins de 7km), il devient un moyen incontournable pour les déplacements quotidiens.
  - Il est également un mode de déplacement économiquement abordable.
  - Le temps de parcours est défini à l'avance (pas d'allées croisées par les bouchons).
- Sur le plan collectif :
  - Le vélo contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques ayant des conséquences néfastes sur la santé.
  - Il a également des bénéfices sur l'urbanisme et le cadre de vie.
  - Les usagers du vélo fréquentent plus les commerces de proximité que les conducteurs commerciaux, et ce, plus souvent.

France Metropole Grand Paris Rosny sous-bois

Livret pédagogique sur le plan vélo

Action n°17 : Mettre en place une indemnité kilométrique vélos pour les agents

→ A Rosny-sous-Bois : 200 euros/an/agent au maximum

→ En place depuis mai 2019 au travers de l'IKV, transformé en forfait mobilités durables (FMD)

depuis le 15 décembre 2021 (décret du 09/12/20 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale). Plafonds relevés le 18 août 2022, notamment pour le privé.

- **Dispositif facultatif**
- **Ouvert aux titulaires comme aux contractuels**
- **Exonéré de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu**
- **100 J : nombre minimal de jours d'utilisation sur une année civile complète**
- **Seuil à moduler en fonction du temps de travail de l'agent et son temps de présence sur l'année de référence**
- **Non cumulable avec remboursement abonnement TC ou service location VAE (Vélib', véligo location...)**
- **Pour 2022 : paiement de l'indemnité en janvier 2023**

NB : Dans le privé, l'indemnité peut aller **jusqu'à 800 euros par an et par salarié (au lieu de 600 euros)** en étant exonéré d'impôt et de cotisations sociales notamment lorsqu'il est cumulé avec un abonnement de transport en commun (700 € par personne et par an pour les années 2022 et 2023 (dont 400 € au maximum de frais de carburant) si pas de cumul avec un abonnement TC).

Il concerne tous les moyens de transport considérés comme alternatifs à l'usage de la voiture individuelle (pour la fonction publique seuls le vélo, VAE et covoiturage sont valables).

### Action n°18 : Accord de la Ville pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Ville de Rosny-sous-Bois proposé par le syndicat Ile-de-France Mobilités

Délibération actée en Conseil municipal le 27 septembre 2018 qui a permis aux Rosnéens d'avoir un point de retrait du vélo sur Rosny (via les agences postales)

Location de vélos à assistance électrique de longue durée de 6 mois renouvelable 1 fois 3 mois



**Véligo, location rêvée de dire adieu aux bouchons!**

Inscrivez-vous sur [veligo-location.fr](http://veligo-location.fr)

**40€ /mois<sup>(1)</sup>**

**pendant 6 mois<sup>(2)</sup>**

**Vélo à assistance électrique**

(1) Location, réparations d'usure normale et garantie constructeur, hors accessoires et services en option.  
(2) Six mois ferme, renouvelable une fois pour trois mois ferme. Réservé aux particuliers. Il s'agit d'un contrat de location longue durée conclu en ligne uniquement auprès de l'exploitant de Véligo Location. Pas de location exceptionnelle sur production de justificatif.  
Véligo Location, un service Ile-de-France Mobilités opéré par Fluor, siège social : 7, rue Maurice Muller 92130 Issy-les-Moulineaux, SARL au capital de 60000 euros, RCS Nanterre 9244 713 205  
© Studio Raulet Rivière - Photo non contractuelle - Imprimeur : PDM 5 - Août 2019 **NANTE**

**Véligo** Location | Un service **Ile de France** mobilités

NB : prime IDFM pour l'acquisition d'un VAE neuf ou vélo pliant ou vélo adapté toujours en place.

- Sans conditions de ressources
- Max 500 euros d'aide dans la limite de 50% du prix du vélo.

→ Plusieurs dizaines d'appels et mails à la Mairie depuis la mise en place de ce dispositif montrant l'engouement croissant pour ce mode de déplacement

Nombre de rosnéens abonnés à Véligo location	Nombre de rosnéens ayant sollicité une aide à l'achat VAE IDFM
163 (158 classiques, 5 cargos)	417 (dont 339 VAE classiques non pliants)

Action n°19 : Accueillir 5 stations Vélib'



En IDF, en sept 2022, 63 collectivités totalisant 1406 stations dont 5 à Rosny-sous-Bois

	Réseau Vélib global (sept 22)	Rosny-sous-Bois
Abonnements V-Libre valides fin de période	114 107	142
Abonnements V-Plus valides fin de période	115 173	60
Abonnements V-Max valides fin de période	124 737	152
Total :	354 017	<b>354</b> (313 en janvier 2022) soit 0,1% des utilisateurs du service (Montreuil : 3658 abonnés, Noisy-le-Sec : 286, Paris : 169 969 : <b>48% des abonnés</b> , Nanterre : 694)

Mise en service Vélib' à Rosny-sous-Bois de 124 bornettes :

1. Station Boissière
2. Station Bois Perrier
3. Station Plateau d'Avron / Ferme Pédagogique
4. Station Mairie
5. Station Rosny Sud

*NB : Rosny-sous-Bois est en fin de réseau à l'est.*

### Action n°19 : Accueillir 5 stations Vélib'

- **Abonnements :**
  - 58% des abonnés longue durée ont leur pass sur carte navigo
  - 40% ont une carte Vélib'
  - 2% sur support NFC (near field communication)
- **5 505 locations en septembre 2022**  
dont 730 ont pour destination et origine la commune
- **3 056 départs de Rosny**
  - à vélo mécanique : 313
  - à vélo électrique : 2743 (prédominance de l'usage du VAE)
- **3 179 arrivées à Rosny**
  - à vélo mécanique : 352
  - à vélo électrique : 2 827 (prédominance de l'usage du VAE)
- **Durée moyenne de location de 17 à 31 mn**
  - vélo mécanique : 17 min
  - vélo électrique : 31 min



## Action n°19 : Accueillir 5 stations Vélib'

### Départs et arrivées par station entre janvier et septembre 2022

Code de la station		Départs par station	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
31101	5	Jules Guesde - Laennec	64	75	76	88	108	149	150	116	120
31102	1	Boissière - Etienne Dolet	380	335	484	514	748	859	958	888	1282
31103	4	Gare Rosny-Bois-Perrier	179	195	224	247	393	447	525	528	498
31104	2	Mairie de Rosny-sous-Bois	286	273	397	427	543	548	596	496	611
31105	3	Lavoisier - Missak Manouchian	231	216	282	284	329	397	332	338	545

Code de la station		Arrivées par station	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
31101	5	Jules Guesde - Laennec	53	74	82	94	103	147	162	125	111
31102	1	Boissière - Etienne Dolet	377	340	456	502	747	864	953	881	1305
31103	3	Gare Rosny-Bois-Perrier	185	213	231	254	405	452	546	530	558
31104	2	Mairie de Rosny-sous-Bois	290	279	417	456	585	607	593	498	657
31105	4	Lavoisier - Missak Manouchian	234	217	273	290	334	411	340	343	548

### Action n°20 : Installer des stations de gonflage pour les vélos sur l'espace public

4 pompes à vélo à pied publiques ont été installées depuis 2019 :

- Quartier Centre-ville : **place Carnot** côté avenue Gallieni
- Quartier Centre-ville : **face au 1 avenue Jaurès** au niveau des escaliers de la gare RER Rosny-sous-Bois
- Quartier Boissière : **Devant le cercle Boissière**
- Quartier Marnaudes Bois Perrier : **Stade Girodit**



### Action n°21 : Installer des points de comptage de vélos

#### **Cette action est déjà engagée au niveau départemental :**

##### Comptages CD93 Avenue Lech Walesa en Juin/juillet 2020

- 5 à 6% du trafic sont des cyclistes pour 10 000 véhicules/jour environ
- Un pic à 450 vélos/jour fin juin 2020 (incluant les 2 sens de circulation)

#### **Cette action va être prochainement engagée au niveau municipal :**

- **La Ville a acquis 3 compteurs mobiles** qu'elle peut disposer où elle le souhaite pour procéder à des comptages vélos. **Ces compteurs ne sont néanmoins pas des compteurs fixes, aussi ils peuvent être posés pour une durée d'environ 3 semaines maximum** (module météo inclus)
- Il conviendra de veiller durant ces 3 semaines à ce qu'ils ne soient pas endommagés par des poids lourds et si besoin les remettre en place
- **La Ville reste à votre disposition pour tout site où vous souhaiteriez qu'ils soient installés en précisant la période** (automne, hiver, printemps, été) **et le lieu exact avec ou sans aménagement cyclable** (type piste, bande, DSC)

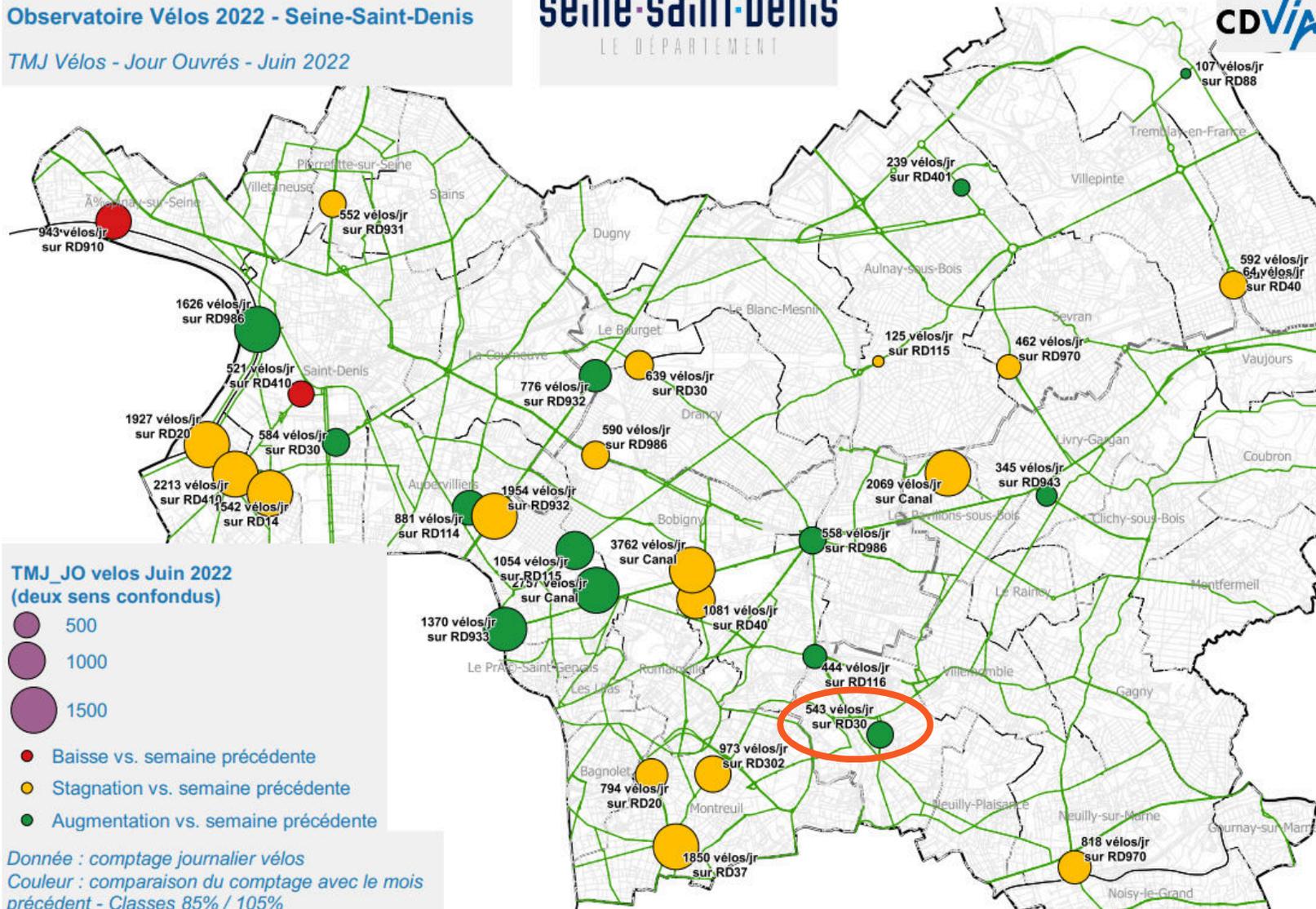
## Action n°21 : Installer des points de comptage de vélos

Observatoire Vélos 2022 - Seine-Saint-Denis

TMJ Vélos - Jour Ouvrés - Juin 2022

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

CDVIA



NB : dans la légende, il faut entendre « vs mois précédent » et non « vs semaine précédente »

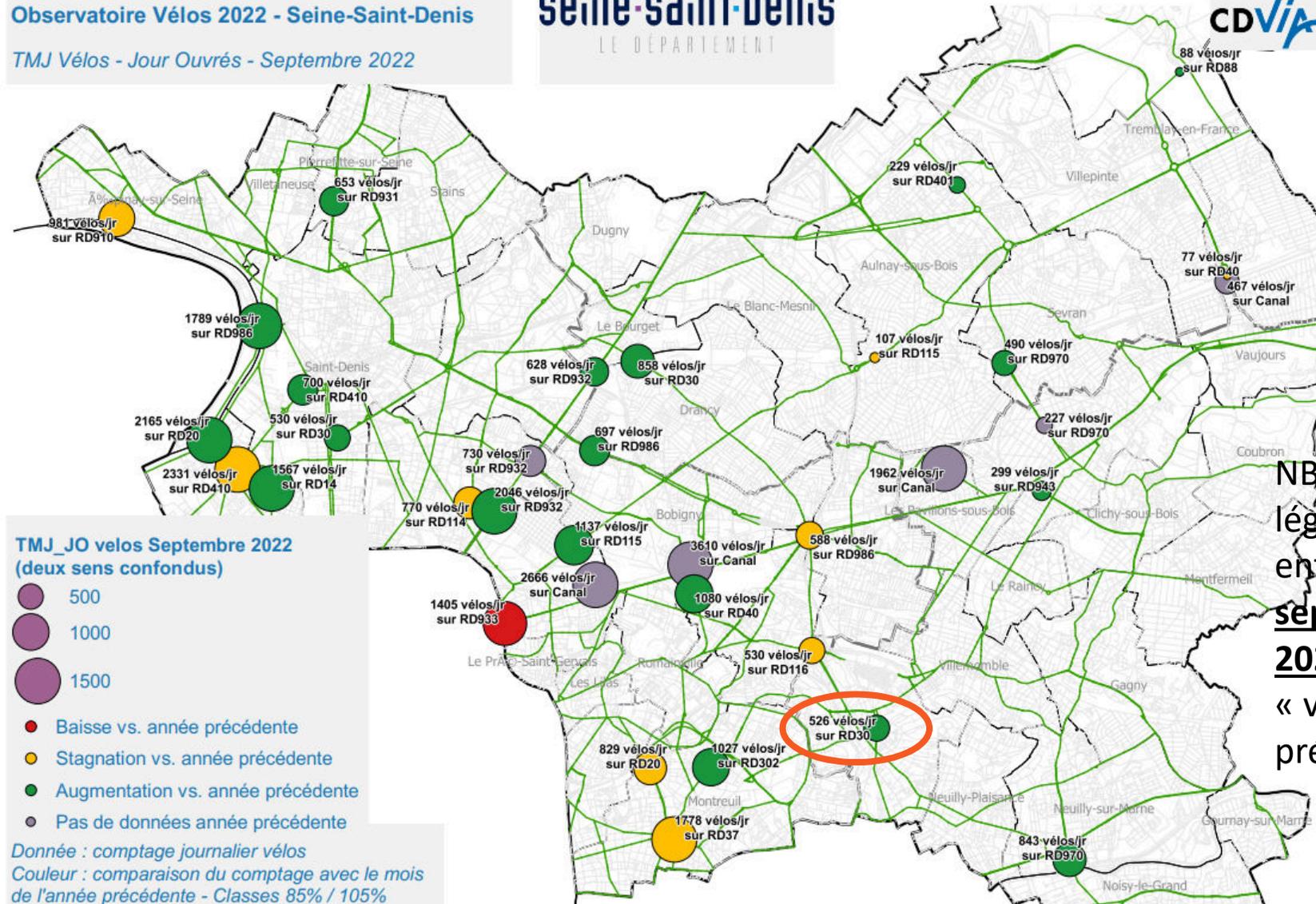
## Action n°21 : Installer des points de comptage de vélos

Observatoire Vélos 2022 - Seine-Saint-Denis

TMJ Vélos - Jour Ouvrés - Septembre 2022

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

CDVIA



NB : dans la légende, il faut entendre « vs septembre 2021 » et non « vs année précédente »

Action n°22: Consulter les conseils de quartiers et le conseil local du développement durable pour évaluer la mise en œuvre du plan vélo

- **Présentation du plan vélo en conseils de quartier en juillet 2019**
  - Centre ville/Plateau d'Avron Beauséjour,
  - Marnaudes/Bois Perrier
  - Rosny sud
- **Balade quartier Rosny sud réalisée en juillet 2019** avec S.BUSSUGU (Dir Vie quartiers), M. CHAMBORAIRE, Adjoint de quartier en charge du quartier sud et plusieurs membres du CQ
- Retour sur les préconisations du conseil de quartier suite à la balade à programmer avec la Ville (Direction de la Vie des Quartiers) suite à une annulation de réunion en 2021
- **Bilan plan vélo 1 réalisé ce jour, le 16/11/22 en CLDD**

### Action n°23 : Encourager les bailleurs à développer le stationnement vélos, sécurisé et non sécurisé

#### Stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation et de bureaux

Conception et aménagement intérieur

Guide pratique pour  
les professionnels de l'immobilier



→ Action qui n'a pas encore été mise en place

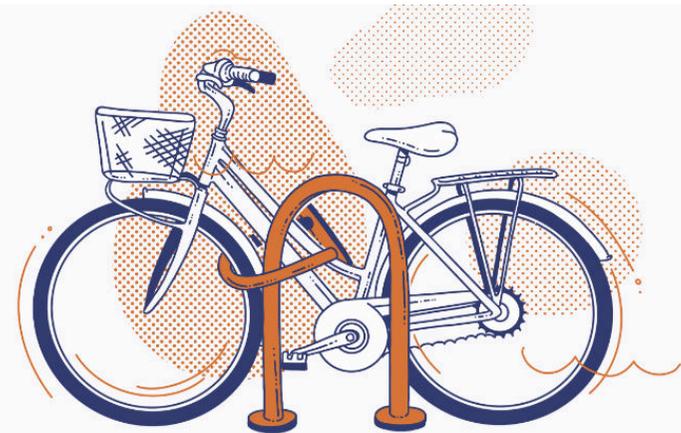
→ Action à programmer prochainement en lien avec la direction de la Vie des Quartiers qui fait le lien avec les différents bailleurs sociaux de la Ville

→ Intervention du programme de financement **Alvéoles Plus** à prévoir (interrompu depuis plusieurs mois) afin d'encourager les bailleurs à investir ce sujet + distribution du guide de la FUB

### Le programme Alvéole revient !

Lancé à la mi-novembre 2022, Alvéole Plus prend la suite d'Alvéole. Ce programme vise à accélérer la création de places de stationnement vélo, via des financements, des conseils et des formations.

Être tenu informé



### Action n°24 : Adhérer à l'association « Le Club des villes et territoires cyclables »

- Adhésion de la Ville au Club des Villes et territoires cyclables lors du Conseil municipal du 15 octobre 2020 :
  - 226 collectivités adhérentes en France
  - + 31 membres associés (**Cerema**, centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, **Fédération française de cyclisme** - FFC, **Fédération française de cyclotourisme** - FFVélo, **Fédération française des usagers de la bicyclette** - FUB...)
- **Porte-parole des collectivités territoriales, le Club est associé aux grands programmes nationaux** concernant le vélo (Plan national pour le vélo, soutien des mobilités actives dans le cadre du Plan de relance, suivi des [aménagement cyclables de transition](#)...).
- Transformation de dénomination du club des Villes et territoires cyclables début 2022 en **Club des villes et territoires cyclables et marchables**
- Invitation à de nombreux évènements, conférences et ateliers thématiques sur le vélo pour les membres du réseau, tarifs préférentiels sur des colloques (ex : rencontres nationales du transport public...)
- Groupe de référents techniques fonctionnant via une mailing liste pour poser des questions techniques, financières ou autres entre collectivités

# Enquête en ligne pour les usagers et non usagers du TITUS (date butoir : 11 décembre 2022)

---

Objectif : Dans le cadre d'une étude sur la mobilité, la Ville de Rosny-sous-Bois souhaite recueillir les habitudes des habitants ou usagers de la Ville concernant leurs mobilités quotidiennes.

Public concerné : habitants de la Ville de Rosny-sous-Bois, personnes travaillant à Rosny-sous-Bois, usagers réguliers de la Ville pour loisirs ou courses...

- Mise en ligne sur le site internet de la Ville (A compter de cette semaine pour 1 mois)
- + flyers chez les commerçants
- Questionnaire individuel et anonyme
- Durée : moins de 10 mn

→ Lien pour accéder au questionnaire en ligne :

<https://enquete.plandemobilite.fr/index.php/313854?lang=fr>

→ Il est également possible de scanner le QR-code ci-après sur son téléphone pour répondre à ce questionnaire.



---

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**